

**DÉCISION SUR LE RAPPORT DU COMITÉ DES CHEFS D'ÉTAT ET DE  
GOUVERNEMENT AFRICAINS SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES  
(CAHOSCC)**

**La Conférence,**

1. **PREND NOTE** du rapport du coordinateur du Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur les changements climatiques (CAHOSCC), S.E. Cyril RAMAPHOSA, Président de la République d'Afrique du Sud, sur les résultats de la 25<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 25), de la 15<sup>e</sup> réunion des Parties siégeant en tant que Conférence des Parties à son Protocole de Kyoto (CMP 15) et de la deuxième session de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA 2) et **APPROUVE** les recommandations qui y figurent ;
2. **PREND EN OUTRE NOTE** avec satisfaction des réunions préparatoires organisées par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) et des réunions du Groupe africain de négociateurs (AGN) en vue de la COP, en particulier les deux réunions de la CMAE à Durban, en Afrique du Sud, et à Madrid, en Espagne ;
3. **EXPRIME SA GRATITUDE** à la République du Gabon pour avoir coordonné les travaux de la CAHOSCC de 2017 à 2019 et **RECONNAÎT** le plus grand engagement de la CAHOSCC dans la supervision et l'orientation politiques visant à aider l'Afrique à être plus forte, unifiée dans l'esprit du panafricanisme et à parler d'une seule voix dans les négociations mondiales sur le changement climatique ;
4. **SE FÉLICITE** de la nomination de la République d'Afrique du Sud en tant que nouveau coordinateur de la CAHOSCC et soutient le travail en cours de la CAHOSCC pour faire avancer les intérêts du continent africain ; et **EXPRIME SA GRATITUDE** à la République d'Afrique du Sud en tant que président de la CMAE, pour les résultats exceptionnels obtenus dans l'orientation politique et le maintien de l'unité de l'Afrique dans la poursuite de son intérêt dans les négociations sur le changement climatique à la COP25 ;
5. **EXPRIME EN OUTRE SA GRATITUDE** à la République du Congo et à la République du Niger, Présidents de la Commission du climat du bassin du Congo et de la Commission du climat pour la région du Sahel, ainsi qu'à la République du Gabon et à la République de Guinée, en leur qualité de champion de l'Initiative d'adaptation en Afrique et de coordinateur de l'Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique, pour le rôle moteur qu'ils ont joué dans l'accélération de la mise en œuvre et de l'élargissement des initiatives africaines en matière de climat ;
6. **FÉLICITE** la République des Seychelles pour la réussite du lancement de la Commission climat pour les États des îles africaines en marge de la trente-troisième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine

7. **RECONNAÎT** que le Groupe africain de négociateurs continue de jouer un rôle louable en représentant les intérêts de l'Afrique dans les négociations de la CCNUCC, en parlant d'une seule voix pour promouvoir les intérêts des Africains et **NOTE AVEC SATISFACTION** le soutien apporté par la Commission de l'Union africaine (CUA) et tous les partenaires, en particulier la BAD, le PNUD, le PNUE et la République d'Allemagne.
8. **FÉLICITE** la République du Chili d'avoir dirigé avec succès la COP 25/CMP15 et la CMA2, et **SE FÉLICITE** de la tenue de la COP26 au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ;
9. **RECONNAÎT** l'importance des récentes conclusions de la communauté scientifique internationale concernant le changement climatique, notamment les trois récents rapports spéciaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), à savoir le rapport sur le réchauffement de la planète de 1,5 degré, le rapport sur les changements climatiques et les terres, le rapport sur les océans et la cryosphère dans un climat en évolution, et **RECONNAÎT** que ces rapports appellent à une action ambitieuse pour faire face au changement climatique et à ses incidences sur l'Afrique ;
10. **PRÉOCCUPÉ** par le fait que l'émission mondiale totale a augmenté et que les parties ayant la responsabilité historique d'agir et la capacité de réagir au changement climatique n'ont pas respecté leurs engagements, alors que le continent africain, qui compte 55 pays, ne contribue qu'à 4 % de l'émission mondiale totale.
11. **RÉAFFIRME** la nécessité d'assurer une approche multilatérale pratique pour relever le défi mondial des changements climatiques par le biais de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), **RÉAFFIRMANT** notre engagement à mettre en œuvre le Protocole de Kyoto et l'Accord de Paris, dans l'intérêt supérieur des pays africains, tout en assurant l'éradication de la pauvreté et la promotion du développement durable ; et **SOULIGNE** qu'il importe d'assurer un soutien adéquat à la voie du développement durable de l'Afrique, notamment par des politiques permettant l'utilisation durable des actifs immobilisés de l'Afrique ;
12. **SOULIGNE** que le continent africain dans son ensemble est confronté à une pression sans précédent en raison de divers phénomènes météorologiques extrêmes et d'événements à évolution lente accentués par le changement climatique, notamment les crues soudaines ; les fortes précipitations, la rareté de l'eau et la sécheresse, qui ont entraîné le déplacement de milliers de personnes et causé des décès en Afrique du Nord ; les glissements de terrain, qui ont causé des milliers de morts en Afrique centrale ; la grave sécheresse, qui affecte le bétail, l'eau, les cultures, la faune et le secteur énergétique en Afrique de l'Est ; les événements extrêmes dans la région de l'Afrique de l'Ouest, qui ont provoqué des inondations soudaines, entraînant la perte de vies humaines, le déplacement de

milliers de personnes et la destruction d'infrastructures ; et les cyclones et la sécheresse, qui ont causé la mort de milliers de personnes et détruit des maisons et des propriétés en Afrique australe, et **EXPRIME SA SOLIDARITÉ** avec les pays et les personnes qui ont été touchés par des catastrophes liées au climat dans le monde entier.

13. **RÉAFFIRME EN OUTRE** la vulnérabilité croissante du continent africain aux impacts actuels et prévus des changements climatiques, ainsi qu'aux pertes et dommages économiques et non économiques qui y sont associés, dans tous les scénarios d'augmentation de la température, et **DEMANDE AUX PARTIES** de mettre pleinement en œuvre et à renforcer le mécanisme de gestion des pertes et dommages prévu par la Convention et son Accord de Paris, notamment par un soutien permettant aux pays africains d'éviter, de réduire au minimum et de traiter les pertes et dommages associés aux impacts des changements climatiques ;
14. **ACCUEILLE FAVORABLEMENT** l'appel lancé par S.E. M. SCHMIDT, ministre de l'Environnement du Chili, en sa qualité de président de la COP 25, aux parties à la CCNUCC pour qu'elles tiennent compte des circonstances et des besoins particuliers de l'Afrique, et **DEMANDE INSTAMMENT** aux parties à l'accord de Paris de reconnaître les circonstances et les besoins particuliers des pays africains, conformément aux décisions pertinentes et antérieures adoptées par la Conférence des parties, et **DEMANDE** à la future présidence de la COP de poursuivre les consultations, afin de parvenir à une décision à cet égard d'ici la COP 26.
15. **SOULIGNE** que la mise en œuvre effective de l'accord de Paris dépend du respect des obligations établies avant 2020 **DEMANDE INSTAMMENT** aux pays développés parties de continuer à remplir leurs engagements au titre de la convention et de son protocole de Kyoto.
16. **RECONNAISSANT** que la mise en œuvre de l'accord de Paris commencera en 2021, **SOULIGNANT** l'importance de l'équilibre tant dans l'organisation que dans les résultats de la COP26, afin de refléter les trois objectifs de l'accord de Paris, qui sont liés et tout aussi importants en ce qui concerne l'ambition : ambition concernant la contribution déterminée au niveau national (CDN), ambition concernant l'objectif d'adaptation et ambition concernant les moyens de mise en œuvre ; pour mettre en œuvre efficacement l'accord de Paris ;
17. **SE FÉLICITE** des simples promesses de la première reconstitution des Fonds verts pour le climat (FVC), d'un montant de 9,658 milliards de dollars américains pour les quatre prochaines années, et **EXPRIME SA SATISFACTION** aux pays qui ont contribué au FVC pour promouvoir un développement à faible taux d'émission et à l'épreuve du climat. **DEMANDE EN OUTRE** aux pays développés à fournir des ressources financières nouvelles, supplémentaires, adéquates et prévisibles, provenant d'entités tant publiques que privées, aux fonds liés au climat, en particulier le Fonds d'adaptation, le Fonds pour l'environnement mondial

et le Fonds vert pour le climat, afin que les pays en développement reflètent le niveau d'ambition et d'action en matière de climat des pays africains.

18. **INVITE** les pays développés de continuer à intensifier la mobilisation et la fourniture de financements pour le climat en vue d'atteindre l'objectif de financement de 2020 par le biais de fonds publics afin d'atteindre les 100 milliards de dollars EU, et **PRIE EN OUTRE INSTAMMENT** tous les pays développés parties à la convention de fournir des financements pour le climat conformément à l'article 9 de l'accord de Paris, et d'entamer la discussion sur le nouvel objectif collectif de financement à partir d'un flux de 100 milliards de dollars EU par an, en tenant compte des besoins et des priorités des pays en développement ;
19. **PREND ACTE** de la décision de la CCNUCC qui invite les parties à réviser et à renforcer les Contributions déterminées au niveau national en 2020 conformément au document 1/CP.21 et à l'article 3 de l'accord de Paris. Les CDN devraient porter à la fois l'atténuation, l'adaptation et les moyens de mise en œuvre, en tenant compte de l'équité et des responsabilités et capacités communes, mais différenciées des parties, et **S'INQUIÈTE** du déficit de financement estimé à 3 000 milliards de dollars EU pour la mise en œuvre des CDN,
20. **SOULIGNE** qu'il est urgent de s'adapter aux effets dévastateurs du changement climatique sur le continent et à son impact sur le budget national des pays africains en ce qui concerne leurs efforts pour éliminer la faim, éradiquer la pauvreté, améliorer la santé et l'éducation dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies;
21. **SOULIGNE** la nécessité de poursuivre l'élaboration de la planification et de la mise en œuvre de l'adaptation dans le cadre de l'Accord de Paris pour faire face aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux événements à évolution lente, et **APPELLE** les Parties à poursuivre l'élaboration de l'article 7 de l'Accord de Paris, y compris la mise en œuvre de l'objectif mondial de l'adaptation, les besoins d'adaptation et les coûts associés, et la reconnaissance des contributions apportées par les pays africains à partir de leurs propres budgets, et **ENCOURAGE** les pays africains à faire état de leurs besoins, de leurs lacunes, de leur planification, de leurs efforts et de leurs actions en matière d'adaptation ; et **NOTE EN OUTRE** que, selon les rapports du PNUE, les pays africains ont déjà contribué à hauteur de 20 % environ au coût annuel de l'adaptation sur leur propre budget ;
22. **DEMANDE** que le mécanisme de marché de l'accord de Paris soit pris en considération afin d'accroître l'ambition des mesures d'atténuation et d'adaptation et de contribuer à couvrir le coût de l'adaptation pour les pays en développement, et que l'accent soit mis sur la nécessité d'adopter des approches fondées ou non sur le marché afin de garantir l'intégrité environnementale, d'éviter les doubles emplois et les doubles comptages et de favoriser une répartition régionale équitable et l'intégration, et **SOULIGNE** qu'il importe de veiller à ce qu'il n'y ait aucune discrimination entre les différents nouveaux mécanismes de marché et

que tous les mécanismes de marché fournissent des fonds pour l'adaptation, principalement par le biais du Fonds d'adaptation ;

23. **SOULIGNE** que des mesures sont prises pour lutter contre le changement climatique, y compris des mesures unilatérales, et que ces mesures ne devraient pas constituer une discrimination ou une restriction aux exportations des pays africains, en tenant compte des initiatives commerciales africaines et de l'accord de libre-échange continental africain, en tant que moyens de renforcer le commerce entre les pays africains ;
24. **SE FÉLICITE** des initiatives du Secrétaire général des Nations unies (SGNU) sur le changement climatique et de la convocation du Sommet sur l'action pour le climat en vue de renforcer l'ambition et d'accélérer l'action et **DEMANDE** au Secrétaire général des Nations unies et aux organisations partenaires de suivre la mise en œuvre de ces initiatives.
25. **RAPPELLE** la décision 28 de la session de 2019 de la CAHOSCC, qui exhorte la Commission à organiser, en collaboration avec les agences panafricaines, un sommet africain sur le changement climatique en 2020 avant la COP26, étant donné que l'année 2020 est cruciale dans le calendrier mondial du changement climatique ; et **DEMANDE** aux institutions concernées de rendre cette décision opérationnelle ; et **INVITE** en outre les États membres de l'Union africaine à proposer d'accueillir le sommet proposé avant la COP 26.
26. **SE FÉLICITE** de la tenue de la journée de l'Afrique en marge de la COP25, qui constitue un événement essentiel pour sensibiliser les différentes parties prenantes aux efforts, aux priorités et aux besoins de l'Afrique en matière de changement climatique, et félicite la Commission de l'UA et les partenaires africains pour leurs efforts à cet égard ; et se félicite en outre de la tenue de l'événement parallèle sur le Fonds bleu du bassin du Congo par S.E. M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République du Congo en marge de la COP25.
27. **RECONNAÎT** avec satisfaction le travail accompli par l'Initiative d'adaptation de l'Afrique (AAI), l'Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique (AREI), l'Initiative pour l'Adaptation de l'agriculture africaine aux changements climatiques (Initiative AAA) et les commissions climat de l'Afrique (Commission climat pour le bassin du Congo, Commission climat pour la région du Sahel et Commission climat pour les États des îles africaines) pour coordonner la mise en œuvre de la réponse de l'Afrique au changement climatique **DEMANDE** un soutien supplémentaire pour intensifier la mise en œuvre de ces initiatives.
28. **INVITE** la République du Niger, président de la Commission climat pour la région du Sahel et la République des Seychelles, présidente de la Commission climat pour les États des îles africaines, ainsi que la République du Gabon présidente de l'Initiative d'adaptation en Afrique et la République de Guinée, présidente de l'Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique à rejoindre le CAHOSCC en vue de renforcer la coordination et d'améliorer les synergies entre ces initiatives.

29. **RÉAFFIRME** la décision de 2019 selon laquelle la Commission doit élaborer, en consultation avec la CMAE, le cas échéant, le règlement intérieur de la CAHOSCC afin de renforcer l'efficacité du fonctionnement de ce comité de haut niveau, pour examen par la CAHOSCC lors de sa prochaine session.